

CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES



Paris, le 7 Septembre 2004

RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE LES LABORATOIRES PUBLICS ET LE MONDE ÉCONOMIQUE

L'innovation et la recherche interviennent de façon croissante dans la production des biens et des services et de nombreuses études soulignent la nécessité d'une politique industrielle fertilisée par les milieux de la connaissance et de l'innovation.

Or, en termes d'organisation, les partenariats entre les différents acteurs que constituent les universités et les grandes écoles, les établissements publics de recherche, les milieux économiques et les collectivités territoriales, s'établissent souvent selon une démarche très linéaire (appels d'offre → réponses de la recherche → évaluation → transfert et valorisation vers les milieux économiques – réponses à des enjeux sociétaux).

Si un tel modèle a conduit à des succès techniques et économiques incontestables dans le passé, il repose cependant sur des relations insuffisantes entre les différents acteurs et se traduit par une dispersion des moyens affectés et l'absence de véritable stratégie permettant l'émergence de pôles de compétitivité. Ces grands « clusters », dont l'organisation est justement le fruit d'une interaction entre science, technologie, économie et société, associent, en de puissants réseaux de compétences, des entreprises, des organismes de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales. C'est l'exemple de Minatec, créé à l'initiative du CEA et de l'Institut National Polytechnique de Grenoble, et qui a l'ambition de devenir le pôle d'innovation et d'expertise européen en micro et nanotechnologies.

La Conférence des Grandes Écoles recommande donc :

- de favoriser la **constitution de pôles de compétitivité** par la mise en place de mesures incitatives assurant la convergence de moyens au service d'objectifs partagés ;
- **d'assouplir les règles de gestion** et de comptabilité publique qui entravent actuellement le lien privé-public. Les grandes écoles qui ont développé les liens les plus efficaces avec le monde économique l'ont fait à l'aide de structures de recherche contractuelle de droit privé, que l'État se doit de reconnaître ;
- de créer des moyens pour **inciter les chercheurs et les laboratoires**, du public et du privé, à travailler ensemble sur des projets dont les enjeux socio-économiques sont importants.

STATUTS DES PERSONNELS, EMPLOIS SCIENTIFIQUES ET CARRIÈRES : PLUS DE SOUPLESSE ET D'ATTRACTIVITÉ

La souplesse du dispositif de la recherche, son attractivité et son adaptabilité peuvent-elles reposer sur des principes d'unicité de cadres et de statuts ? Une rigidité opératoire n'est-elle pas introduite de fait ? Comment garantir alors la diversité nécessaire et contrôlée du dispositif, source de richesse et de réactivité ?

La Conférence des Grandes Écoles recommande :

- **la création de plusieurs statuts**, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs-enseignants, avec obligation de divers degrés d'implication et d'engagement pédagogiques ;
- l'instauration de **passerelles** permettant la **mobilité** entre les différents types d'établissements (public, privé, établissements d'enseignement supérieur, établissements publics de recherche...). A titre d'exemple, la mobilité annuelle des chercheurs du public vers le privé est aujourd'hui de l'ordre de 1 % des effectifs. Par ailleurs, les statuts publics ne permettent pas de recruter facilement des ingénieurs ou des chercheurs qui ont commencé leur carrière dans le privé. En outre il est impossible pour un enseignant-chercheur de bénéficier d'un emploi de CAST (Cadre ASSocié à Temps partiel) à l'instar des industriels qui bénéficient d'emplois de PAST (Personnel ASSocié à Temps partiel) dans l'Éducation Nationale. Il faut donc donner à ces statuts plus de souplesse, condition essentielle d'une gestion des ressources humaines propre à attirer en France les meilleurs chercheurs ;
- la création d'emplois de **professeurs contractuels**, analogues à ceux initialement introduits à l'Université de Technologie de Compiègne. Ces emplois sont des CDD permettant d'accueillir des compétences du monde socio-économique, qui enrichissent celles de l'enseignement supérieur ;
- une **simplification des procédures** et une plus grande cohérence du paysage des appels à projets (ministères, organismes...), qui exigent actuellement des chercheurs confirmés des démarches administratives extrêmement « chronophages » ;
- un **dispositif d'évaluation** des personnels, articulé entre un échelon national garantissant un niveau de recherche performant et un échelon local favorisant la prise en compte de l'engagement dans la pédagogie et dans les tâches d'intérêt collectif et de gestion. Par ailleurs, l'évaluation de la recherche et de la valorisation doit dépasser les seuls critères académiques et s'inscrire dans une analyse globale des produits de la recherche, comprenant la création de valeurs et d'activité économique. Organisée de façon plus professionnelle, elle doit réserver une part importante aux étrangers, principalement aux Européens, et aux représentants du monde économique ;
- une réelle **flexibilité dans les conditions de rémunération et de promotion** permettant une responsabilité accrue des chefs d'établissement.

LA DIVERSITÉ DES GRANDES ECOLES, SOURCE DE RICHESSE ET DE RÉACTIVITÉ

Les Grandes Écoles offrent une « biodiversité » de situations et de statuts¹ qui participe à un aménagement du territoire en offre de formation et de recherche ayant fait ses preuves dans la prise en compte des échelles économiques à tous niveaux (communautés d'agglomérations, régions, cadre national et international).

Cette diversité constitue une source de créativité, de réactivité et d'enrichissement du dispositif français d'enseignement supérieur et de recherche.

Propice au développement d'une recherche au service de la formation et du développement socio-économique, cette caractéristique s'avère aussi particulièrement favorable à l'émergence de nouvelles disciplines² et de théories scientifiques³.

Plus que la taille proprement dite, c'est l'**intensité critique opératoire** de la recherche et de la formation doctorale qui mesure leur efficacité et leur performance : Caltech (une des plus prestigieuses et des plus petites universités nord-américaines) l'Imperial College et l'INSEAD, malgré leur petite taille, n'ont-ils pas des positions d'excellence reconnues dans le monde entier ? Les formations professionnalisantes des universités fondées sur des principes sélectifs n'ont-elles pas des tailles et des structures très voisines de celles des Grandes Ecoles ?

La politique de développement des grandes écoles, dont la recherche est souvent menée en étroite partenariat avec les universités et les entreprises dans le cadre de laboratoires communs, d'écoles doctorales et d'une politique de cohabitation, peut reposer sur **plusieurs stratégies** complémentaires : création d'**instituts pluridisciplinaires dans une logique de sites, regroupements** au sein de réseaux nationaux thématiques, **stratégie de niche** pour les établissements plus petits, bien positionnés et spécialisés sur un créneau thématique.

LES RÔLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (EPST) ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE REVISITÉS

Les contributions au débat sur la recherche soulignent généralement le rôle essentiel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en tant que lieux d'intégration fonctionnelle de tous les champs d'intervention et de pilotage stratégique du dispositif. Le corollaire est la question de l'évolution des EPST.

La Conférence des Grandes Écoles, tout en reconnaissant la nécessité d'une clarification du rôle et des missions des EPST, considère qu'ils sont cependant le garant du maintien d'une **compétence nationale collective** et que ce rôle doit être conservé. Cependant une meilleure répartition thématique⁴ ainsi qu'une coordination et une concertation plus efficaces entre les divers organismes sont indispensables. Une participation des chercheurs aux activités de

¹ Écoles d'ingénieurs, écoles de gestion, diversité des tailles des promotions, statuts privés ou publics, diversité des tutelles ministérielles, degré d'autonomie...

² Génie industriel, génie des procédés...

³ Théorie des ondelettes, morphologie mathématique...

⁴ Notamment dans le domaine de la biologie et des STIC...

formation constitue par ailleurs une condition d'une meilleure intégration formation-recherche.

Le renforcement de la **mission fondamentale** du ministère de la Recherche est attendu dans la définition des grandes orientations de la politique nationale de recherche et des dotations budgétaires associées. A l'échelle internationale, une meilleure **coordination** entre les actions et les moyens des différents ministères (Éducation Nationale, Affaires Étrangères...) est une condition nécessaire au renforcement cohérent du positionnement et du développement à l'international des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche.

En conclusion, respecter les engagements pris à Lisbonne en 2000, c'est-à-dire consacrer 3 % du PIB à la recherche d'ici 2010, demande un accroissement annuel de 12 % pendant 6 ans. Qui de l'État ou des entreprises devrait porter prioritairement ces efforts ? La Conférence des Grandes Écoles estime qu'il est urgent de définir une procédure « effort commun » entre les entreprises et les structures publiques de recherche. Ce n'est en effet qu'en sortant du souci de la rentabilité à court terme que notre pays saura créer innovation et emplois.

Contacts :Karima CHELBI, Noir sur Blanc (01 41 43 72 74 – mél : kchelbi@noirsurblanc.com)
Brigitte POREE, CGE (01.46.34.77.63 – mél : Brigitte.Poree@ensmp.fr)